



santé au travail
en Cornouaille

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LA PRÉVENTION DE LA
DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE





La loi du 2 août 2021 renforce la Prévention et la Santé au Travail et impose la création d'une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

Les missions

Les missions individuelles

- Proposer un accompagnement personnalisé au salarié confronté à une problématique de santé ayant un impact sur son poste de travail, le plus précocement possible en le rendant ACTEUR de son projet professionnel en coordination avec les partenaires du maintien en emploi

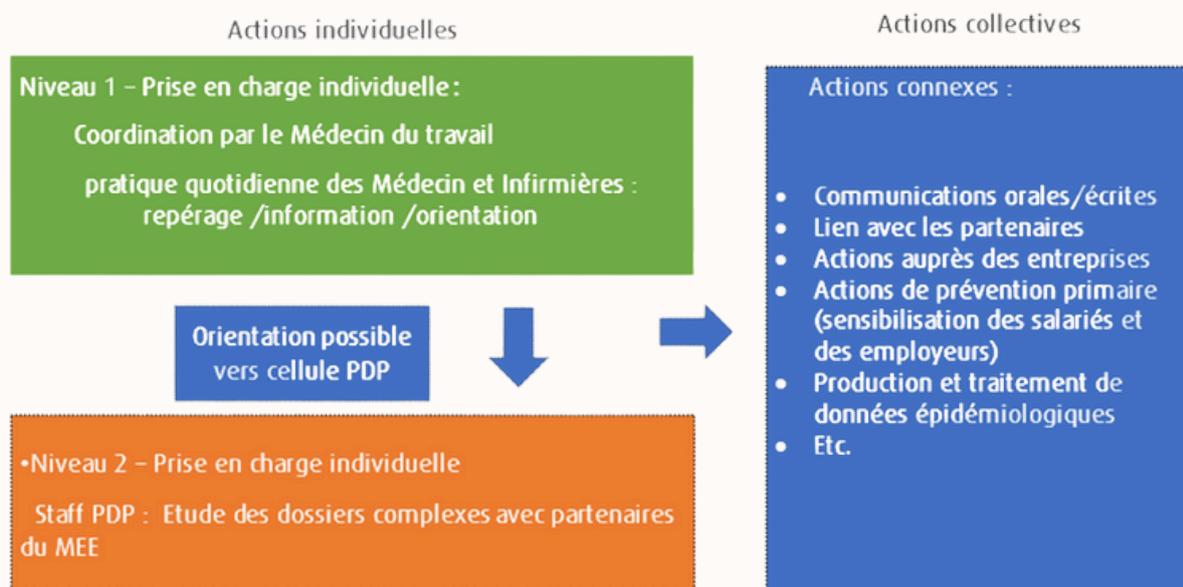
Les missions collectives

- Propositions des actions de sensibilisation à la PDP
- Informations à destination des employeurs et salariés portant sur les facteurs de risques de désinsertion professionnelle
- Actions de sensibilisation des entreprises sur le repérage précoce des salariés en risques de désinsertion professionnelle et le rôle essentiel du salarié et de l'employeur dans ce cadre

Objectif :

Proposer un accompagnement individuel et collectif pour les travailleurs et les entreprises adhérentes afin d'intervenir le plus précocement sur le risque de désinsertion en appui au médecin du travail et son équipe.

Schéma de synthèse PDP





Création de la cellule PDP basée sur une méthodologie nationale

Le développement de la cellule passe par un travail de collaboration et de partenariat avec les acteurs territoriaux du MEE

Différentes actions ont été réalisées :

I - Avec les partenaires du Maintien en Emploi

- **1 - Au niveau Régional : Réunions du groupe régional PDP /MEE**

- 09 février
- 14 juin
- 18 octobre
- 06 décembre (réunion de travail régionale sur la préparation d'un webinaire)

- **2 - Au niveau départemental : Rencontre départementale**

3 SPST Finistère + partenaires institutionnels du MEE (CPAM, CARSAT, CAP EMPLOI):

- 16 février : travaux communication PDP (un flyer à destination des salariés)
- 11 juin réunion partenariale PDP sur le site de Perharidy avec l'équipe Comète

- **3 - Réunion avec SPSTI du Département**

- 3 mars : Médecin Présantra Quimper
- 20 septembre : Chargée de projet STI sur les outils de communication
- 21 novembre : IDE référente PDP cellule PDP STI : projet : invitation Staff PDP STI en 2025 (échanges de pratiques)

- **4 - Rencontre MDPH IST**

- Janvier 2024 : rencontre Mme FERTIL responsable pôle insertion pro et Mme MOYON IDE
 - échange sur projet partenarial / convention / outils
 - réflexion sur articulation partenariat, participation au réunion de synthèse /staff pdp
- Juillet 2024 : invitation participation Réunion de Synthèse à la MDPH avec partenaire du MEE
- Novembre 2024 : Présentation Handicap, mission MDPH, RQTH par Mme MOYON IDE MDPH en réunion interne avec les infirmières d'entreprise



- **5 - Rencontre Mission Locale Quimper**

- 19 juin entretien avec Mme GUIZIOU, présentation missions du service et PDP

- **6 - CEP (Avenir actif) et Transition Pro**

- juillet : Intervention de Mme DIEVART en réunion IST, présentation des dispositifs CEP et Transition Pro

- **7 - Intervention de la cellule auprès des partenaires de proximités**

- 4 avril soirée : participation au séminaire « parcours en cancérologie » invité par « appui santé en Cornouailles » Stand
- 12 avril intervention colloque Endobreiz : présentation du service et de la cellule PDP
- 17 octobre : participation au salon « compense ton Handicap » AGEFIPH Stand

- **8 - Réunions de l'Equipe Technique Maintient (= staff PDP)**

- **7 staff PDP en 2024**: échange pluridisciplinaire avec les partenaires du maintien en emploi,
Elle apporte une aide aux médecins du travail confrontés à **des situations** médico-professionnelles complexes en lien avec des partenaires externes du maintien en emploi :

Composition :

- Le service STC : le médecin du travail référent + assistante administrative + IST
- Service Prévention de la désinsertion professionnel de la CPAM
- Service social CARSAT
- CAP EMPLOI



II - En interne dans le service

• **1 - Etat des lieux du MEE dans le service**

- Fonctionnement du MEE réalisée dans le service : rédaction document de synthèse
- Formalisation des besoins et des moyens alloués

• **2 - Formation « Développer la méthodologie nationale de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle » - 26 au 28 mars 2024**

10 professionnels du service + 1 professionnel de STI

• **3 - Mise en place de la dynamique du MEE dans le service**

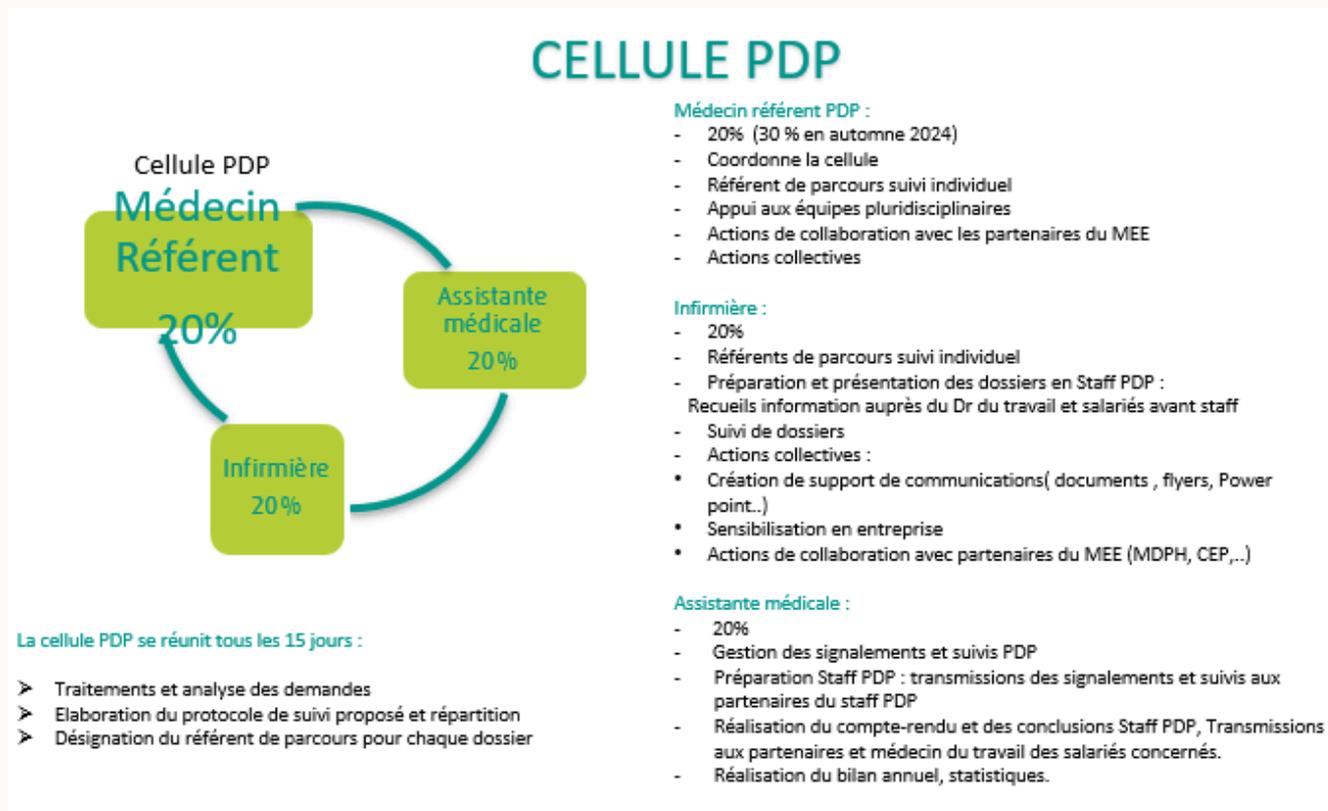
- Réunion groupe cellule PDP élargie (formé PDP) : 21 mars / 12 septembre / 10 décembre
- Participation réunion démarche CPOM : 02 octobre
- Travaux préparatoire en vue de la certification (30 octobre)
- Travaux sur élaboration site internet PDP (27 novembre)
- 20 novembre et 17 décembre rencontre avec la responsable d'activité du service social du travail et de l'assistante sociale coresos,
- 11 décembre : échange avec la responsable du SRISP de KERPAPÉ (projet partenariat 2025)

• **4 - Actions et outils de communication**

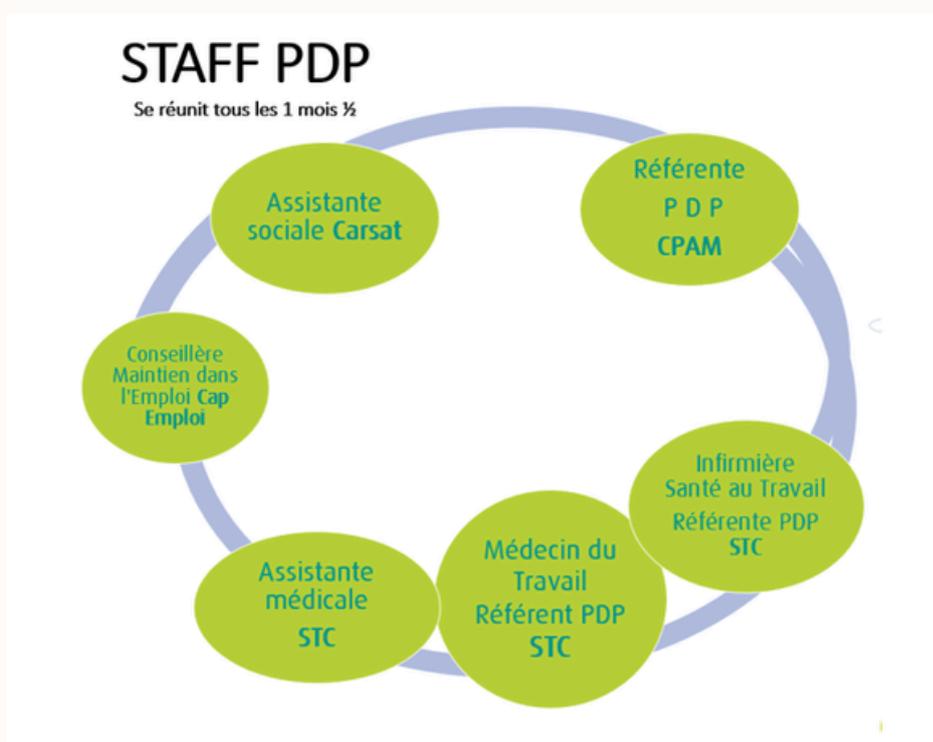
- Création des différents flyers PDP :
 - à destination des salariés
 - utilisation en forum/salon
 - disponible sur Intranet pour diffusion et transmission au salarié
- Création et réalisation d'une sensibilisation « Handicaps et maintien dans l'emploi »
A destination des salariés et RH (Sensibilisation réalisée en entreprise à LABEXIA lors de la semaine du handicap le 19/11/24).
- Création d'un diaporama de présentation Cellule PDP STC en interne
- Formalisation des documents et outils relatif à la création de la cellule PDP :
 - Etat des lieux – janvier 2024
 - Projection fonctionnement cellule PDP STC
 - Schéma de coordination Staff PDP
 - Schéma de coordination avec les acteurs du MEE
 - Schéma synthèse PDP
 - Schéma des acteurs fonctionnels de la cellule PDP
 - Schéma cellule socle PDP CPOM
 - Travail sur Fiche de signalement interne
 - Procédure MEDTRA (décembre 2024)
 - Création mail interne cellule PDP (octobre 2024)
 - Fiche Présanse sur les différents types de visites estampillées STC à destination des salariés



Composition et missions de la cellule PDP



Composition du Staff PDP





Maintien dans l'emploi 204 : de l'ETM à la cellule PDP

La Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle est composé de :

- 1 médecin référent (20 %) (30 % depuis l'automne 2024)
- 1 assistante de l'ETM (20%)
- 1 infirmière (20%)
- 7 réunions en 2024

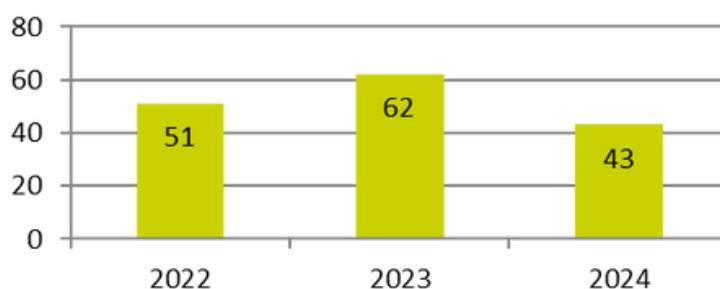
Les partenaires :

- Service de désinsertion professionnel de la CPAM (Mme PESTY)
- Service social CARSAT (assistantes sociales)
- CAP EMPLOI, organisme du maintien dans l'emploi financé par l'AGEFIPH

Les réalisations :

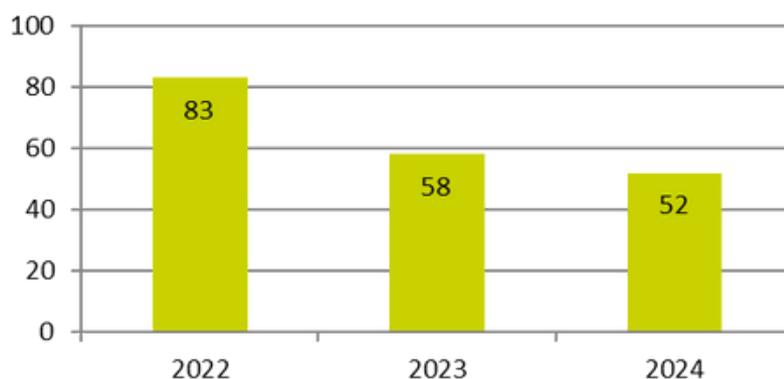
- 73 dossiers suivis en 2024 contre 107 dossiers en 2023
- 43 nouveaux dossiers ouverts en 2024, contre 62 en 2023, et 51 en 2022

Dossiers ouverts



- Diminution des dossiers clos avec 55 en 2024 , 58 dossiers en 2023, contre 83 en 2022

Dossiers clos





Outils utilisés :

Maintien sur le poste : aménagement du poste de travail

- Aménagement du temps de travail
 - Temps partiel thérapeutique négocié avec les médecins conseils
 - Mise en invalidité 1ère catégorie permettant l'activité à temps partiel de façon pérenne
 - Mise en place de la reconnaissance de la lourdeur du handicap : apport de 20% à 50% du salaire par l'AGEFIPH pour compenser les baisses du temps de travail du salarié
- Mise en place d'aménagements techniques du poste
 - par un ergonome de notre service
 - ou avec intervention d'un conseiller de maintien dans l'emploi de CAP EMPLOI ou d'un ergonome extérieur missionné par l'AGEFIPH

Si le salarié bénéficie d'une RQTH, le coût de ces aménagements est pris en charge en partie par l'AGEFIPH

- Mise en place de la reconnaissance de la lourdeur du handicap : apport de 20% à 50% du salaire par l'AGEFIPH pour compenser les baisses de capacités des salariés.

Maintien dans l'entreprise : changement ou transformation du poste du travail

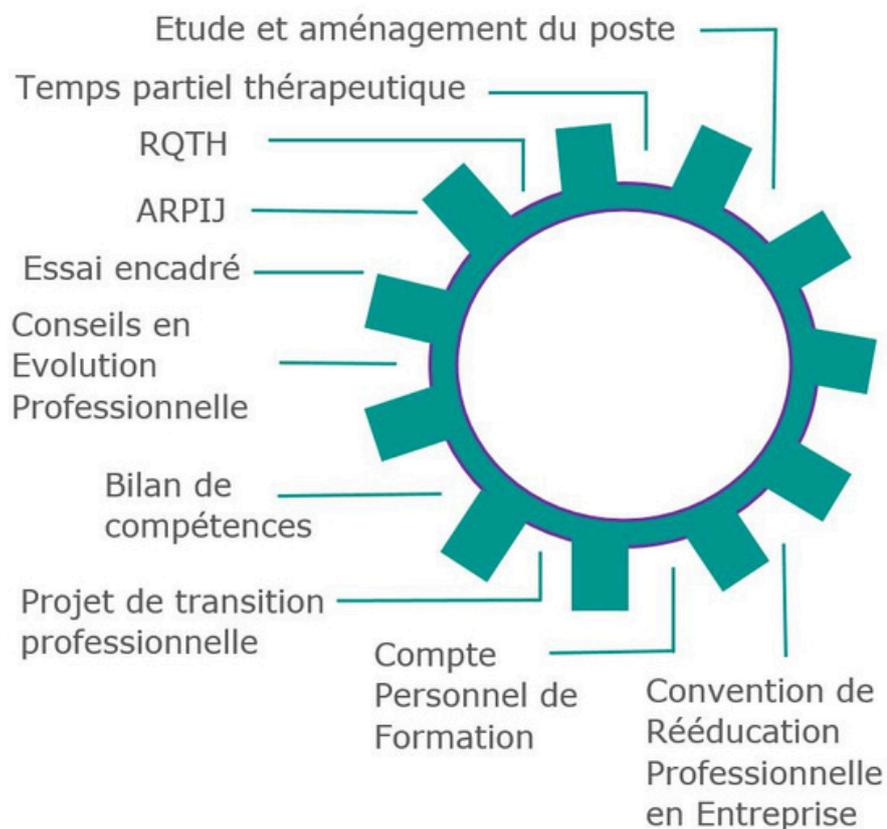
- l'essai encadré pendant l'arrêt sur un autre poste
- mis en place d'un CRPE
- Mise en place de mesures spécifiques par le service social de la CARSAT pour accompagner les salariés en difficultés médico-sociales.
- Mise en place de dispositifs de maintien et de préparation à un reconversion : essai encadré ; Action de Remobilisation Professionnelle en période d'Indemnités Journalières (Arpij)
- Développement de l'essai encadré

Maintien dans l'emploi

- Mise en place de mesures spécifiques par le service social de la CARSAT pour accompagner les salariés en difficultés médico-sociales
- Mise en place de dispositifs de maintien et de préparation à un reconversion : essai encadré ; ARPIJ Action de Remobilisation Professionnelle en période d'Indemnités Journalières.



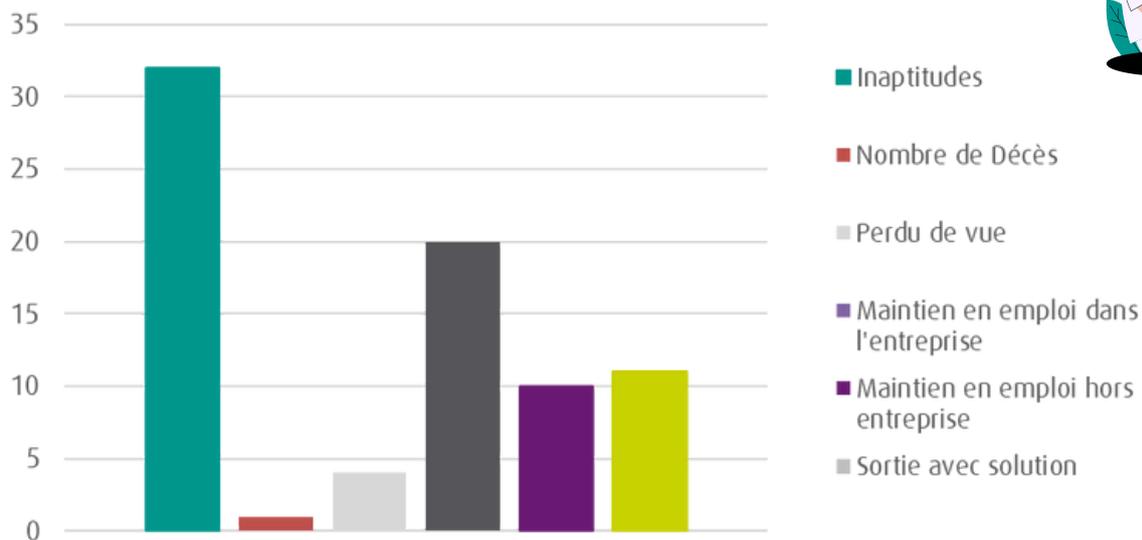
Les dispositifs mis en place...



... par nos partenaires



Situation après clôture des dossiers en Staff

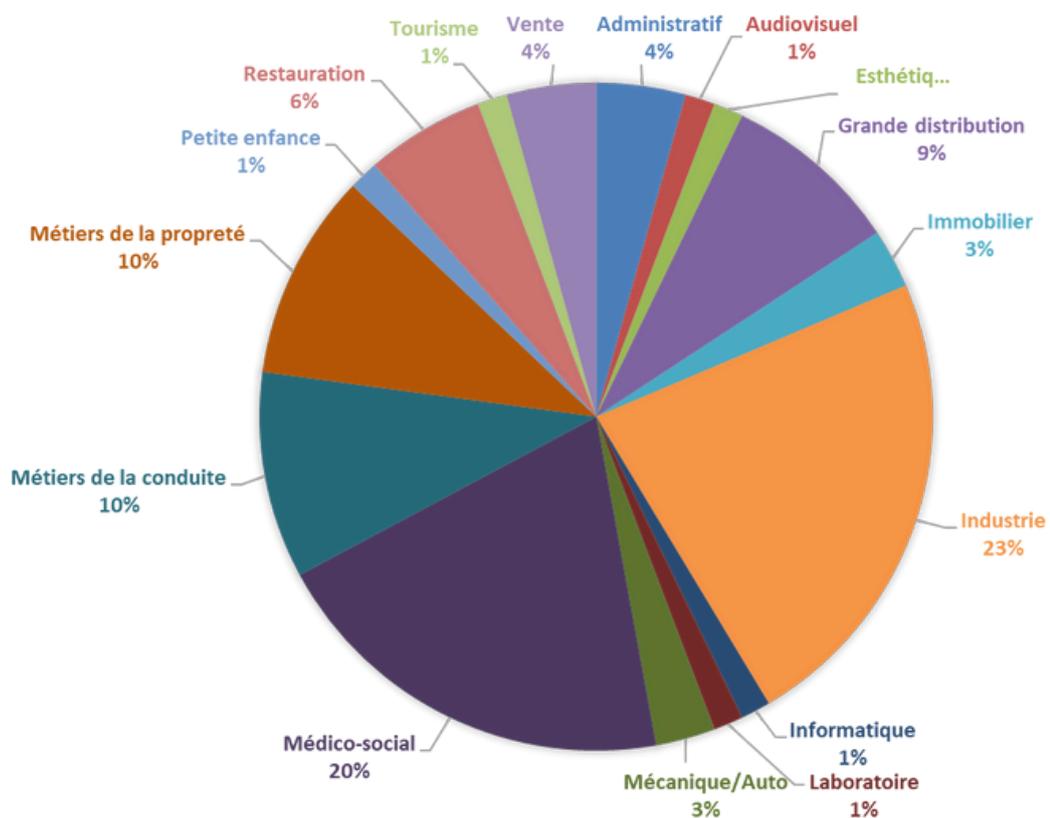


En 2024, sur 73 dossiers traités par la cellule :

- 32 ont abouti à une inaptitude,
- 20 personnes ont été maintenues en emploi dans leur entreprise d'origine,
- 10 personnes ont été maintenues en emploi hors de leur entreprise,
- 11 personnes sont sorties du travail avec une « solution » (= formation pour reconversion, retraite, chômage,...) suivies par Cap Emploi, Carsat, etc....

Sur l'année 2024, 4 salariés ont été « perdus de vue », la cellule n'a pas eu de nouvelles d'eux et 1 salarié suivi est décédé au cours de cette même année.

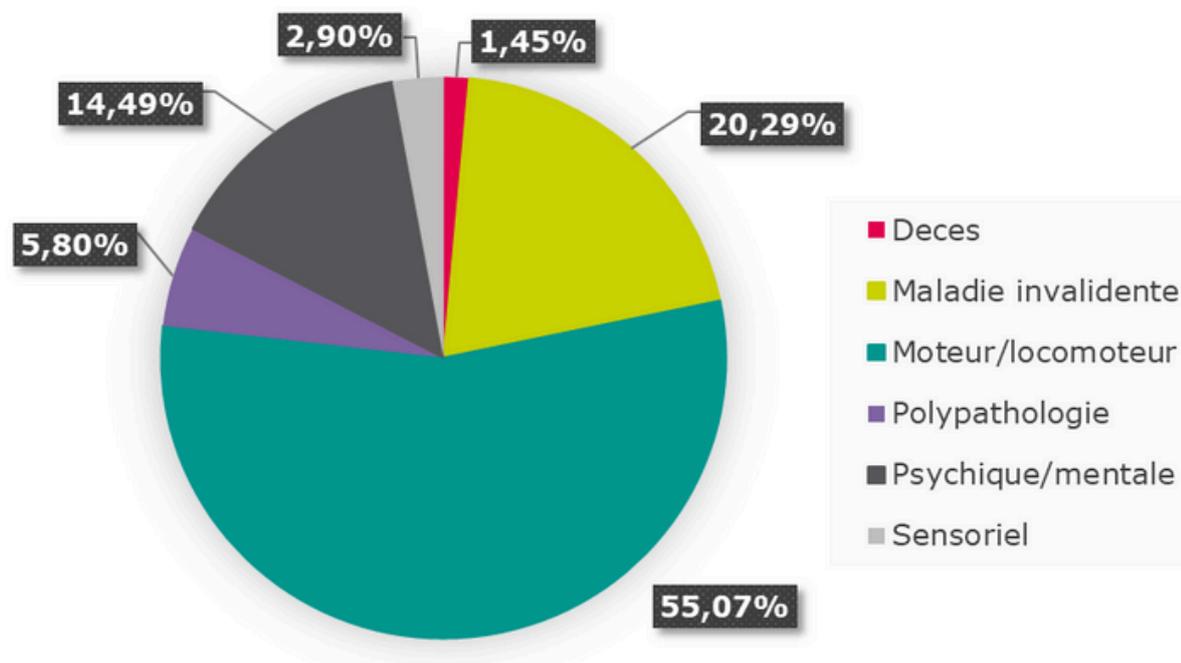
Catégories de métiers



On constate que les 3 catégories de métiers les plus à risque de désinsertion professionnelle sont : l'industrie (23% des dossiers traités par le STAFF PDP), le secteur du médico-social (20%), et ex-aequo les métiers de la conduite (10%) et ceux de la propreté (10%)

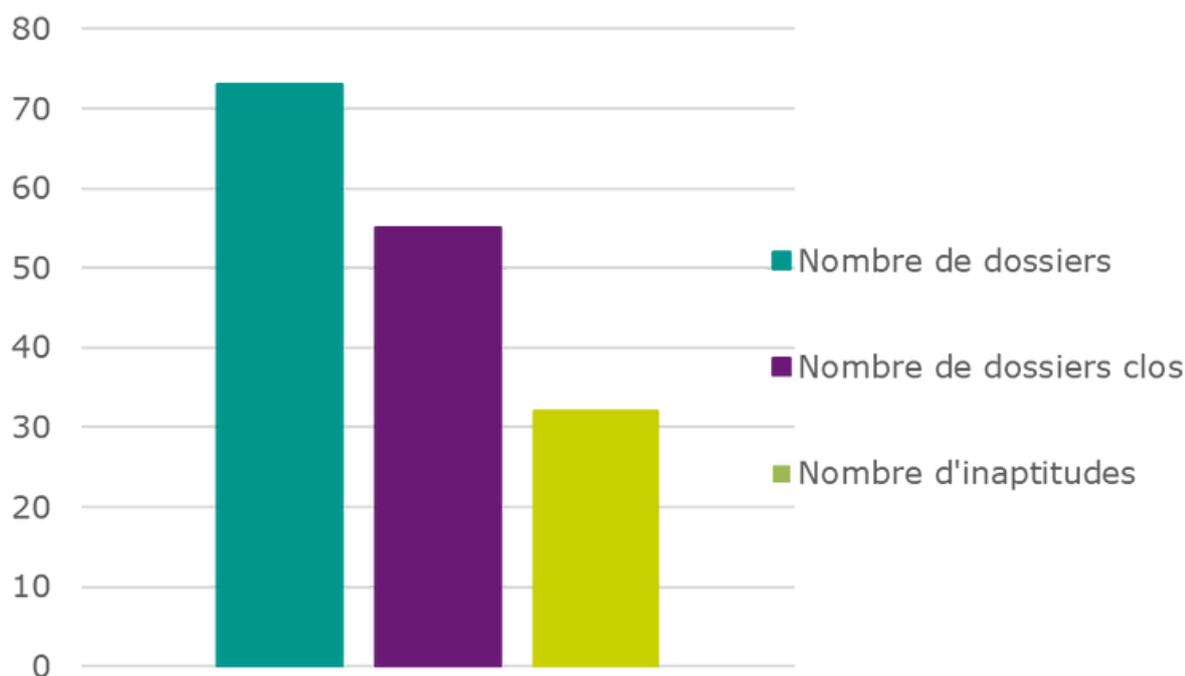


Types de pathologies



La cellule PDP est amené à prendre en charge des salariés aux profils variés. En 2024, la moitié des salariés présentant une pathologie présentés une atteinte motrice/locomotrice, principalement de type TMS.

Les inaptitudes



Evolutions en 2025



- Travail sur la fiche de liaison et sur les indicateurs du maintien dans l'emploi dans l'outils Medtra
- Poursuite de la réflexion sur la mise en place d'indicateurs de repérages précoces de la désinsertion professionnelle dans le dossier médical informatisé
- Poursuite du travail du groupe régional maintien dans l'emploi : travail sur les outils de communications
- Travail sur la cellule maintien dans l'emploi du service STC qui devient la cellule PDP

Vos problématiques



Nos solutions

Vous êtes en activité :

Vous pouvez bénéficier à **tout moment**, d'une **visite à la demande**, en passant par votre **médecin du travail** ou par votre **employeur**.



Vous êtes en arrêt de travail :

Vous pouvez bénéficier d'une **visite à la demande** ou d'une **visite de pré-reprise** avec votre **médecin du travail** ou d'un **rendez-vous de liaison** avec votre **employeur**.

Cellule de **P**révention de la **D**ésinsertion **P**rofessionnelle

Problèmes de santé au travail ?

**Un souci de santé ?
Des difficultés à votre poste de travail ?
Des questions sur votre avenir professionnel ?**

Ne restez pas seul et laissez-nous
vous **accompagner** !

Des solutions existent !

Que vous soyez **en activité**
ou en **arrêt de travail**

Contactez-nous, sans plus attendre !

Une **équipe** est à votre service

02 98 55 54 43

En vous signalant auprès de
votre **médecin du travail**

www.stc-quimper.org

En remplissant le formulaire
"Je contacte la cellule PDP" :

